

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Interdépartementale des Routes
Massif Central

Secrétariat Général

Pôle Ressources Humaines

Formation et Recrutement

**NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION
DU CONCOURS EXTERNE D'AGENTS D'EXPLOITATION
SPECIALISES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
BRANCHE ROUTES ET BASES AERIENNES
(femmes et hommes)**

SESSION 2014

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :	18 juillet 2014
EPREUVES ECRITES :	2 septembre 2014
EPREUVES PRATIQUES :	du 24 au 25 septembre 2014
POSTES OFFERTS :	2

RETRAIT DES DOSSIERS

par lettre ou visite :

à l'accueil de la **Direction Interdépartementale des Routes du Massif Central**, 32 Rue de Rabanesse 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1 (accueil du lundi au vendredi, 8h15-12h30 13h30-17h00, téléphone : 04 73 29 78 96 ou 04 73 29 78 97)

OU au siège du **District Nord**, rue de l'ancien pont d'Orbeil 63500 Issoire (accueil du lundi au vendredi, 9h00-12h00 14h00-16h30, téléphone : 04 73 55 62 55)

OU au siège du **District Centre**, 18 rue Jean Solvain 43000 Le Puy en Velay (accueil du lundi au vendredi, 8h30-11h45 13h30-16h30, téléphone : 04 71 07 06 10)

OU au siège du **District Sud**, 11 rue Chasselas 34800 Clermont-l'Hérault (accueil du lundi au vendredi, 8h00-12h00 13h30-16h00, téléphone : 04 99 91 50 30)

**Pour recevoir un dossier par courrier, joignez impérativement à la demande (auprès de la DiR MC) une enveloppe au format 22,9 X 32,4 libellée à vos nom et adresse et affranchie à 1,55 €.
A défaut, aucun dossier ne sera envoyé.**

par téléchargement sur internet :

<http://www.enroute.massif-central.equipement.gouv.fr/>

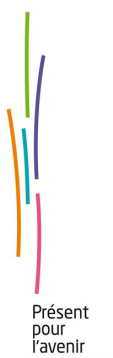
DEPOT DES DOSSIERS

Votre dossier d'inscription dûment complété et **accompagné des pièces justificatives**, sera exclusivement traité par la DIR Massif Central à Clermont-Ferrand. Par conséquent, il sera :

- soit déposé à l'accueil de la DIR Massif Central 32 Rue de Rabanesse 63012 Clermont-Ferrand Cedex 1 - tél : 04 73 29 78 96 ou 04 73 29 78 97 de 8h15-12h30 /13h30-17h00, au plus tard le **18 juillet 2014** à 15 H 30,
- soit directement confié aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du **18 juillet 2014** minuit au plus tard, le cachet de la poste faisant foi et adressée exclusivement à l'adresse suivante :

**DIR Massif Central
Pôle Ressources Humaines – Recrutement
BP 90447
32 Rue de Rabanesse 63012 CLERMONT-FERRAND Cedex 1**

Tout dossier d'inscription parvenant à la DIR Massif Central dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 18 juillet 2014, ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet, sera refusé.



Présent
pour
l'avenir

<http://www.enroute.massif-central.equipement.gouv.fr/>

SOMMAIRE

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION.....	p. 4
RUBRIQUE A – IDENTIFICATION.....	p. 4
. Nom	
. Nationalité	
RUBRIQUE B – SITUATION PERSONNELLE.....	p. 4
a) travailleur handicapé	
b) situation familiale	
c) situation militaire	
RUBRIQUE C – CONDITIONS DE DIPLÔMES.....	p. 4 et 5
RUBRIQUE D – CONDITION D'ÂGE.....	p. 5
RUBRIQUE E – AVERTISSEMENT.....	p. 5
RUBRIQUE F – ENGAGEMENT.....	p. 6
RUBRIQUE G – RECAPITULATIF.....	p. 6

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

RUBRIQUE A – IDENTIFICATION

Nom : Écrivez en lettres majuscules.

Nationalité : Sont admis à concourir les candidats ayant la nationalité française ou celle d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, ou de l'Andorre, ou de la Suisse ou de Monaco. Les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française peuvent également s'inscrire, mais elles devront l'avoir obtenue au plus tard à la date des premières épreuves, c'est-à-dire le 2 Septembre 2014

Pour les candidats de nationalité française, vous fournirez la copie de votre carte d'identité.

RUBRIQUE B – SITUATION PERSONNELLE

a – Si vous êtes reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e) par la CDAPH :

- vous devez impérativement produire une attestation de la CDAPH se prononçant sur la compatibilité de votre handicap avec les fonctions d'agent d'exploitation ;
- vous pouvez bénéficier d'aménagements particuliers de par votre qualité de travailleur handicapé, en fonction de la nature de votre handicap ou du degré de votre invalidité (par exemple installation dans une salle spéciale, temps de composition majoré d'un tiers, utilisation d'une machine à écrire ou assistance d'un(e) secrétaire) à condition de le mentionner dans votre dossier d'inscription (rubrique Ba) et de produire, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration, exerçant dans votre département de résidence, déterminant les aménagements particuliers dont vous devez bénéficier (formulaire pour la visite médicale à demander à la DiR MC.)

b – c – Cochez d'une croix les cases qui correspondent à votre situation.

RUBRIQUE C – CONDITIONS DE DIPLÔMES

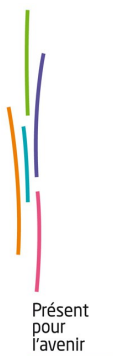
Diplômes français :

Etre titulaire :

- d'un certificat d'aptitude professionnel (C.A.P.)
- d'un brevet d'enseignement professionnel (B.E.P.)
- d'un titre ou diplôme homologué au niveau V (décret du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres ou diplômes de l'enseignement technologique),
- d'un titre ou diplôme de niveau IV de l'enseignement professionnel, technologique ou agricole (Certificat de Formation Professionnelle, baccalauréat de technicien, professionnel ou technologique, Brevet de Technicien, Brevet élémentaire, Brevet professionnel)

OU

- Justifier de 3 années, au total, de pratique professionnelle à temps complet (comprenant notamment) :



- ♦ la durée du service national,
- ♦ tout stage validé (SIVP, TUC, CES, ...)
- ♦ tout apprentissage dans le cadre de la formation professionnelle (hors périodes accomplies dans un établissement d'enseignement pour l'acquisition de connaissances théoriques),
- ♦ ou tout emploi de même nature exercé dans le secteur privé (services accomplis en continuité ou de manière fractionnée).

Diplômes européens

Il s'agit de certains diplômes européens en application des dispositions du décret n°94-741 du 30 août 1994 relatif à l'assimilation, pour l'accès aux concours de la fonction publique de l'Etat. Il s'agit de diplômes délivrés exclusivement, soit dans l'un des Etats membres de l'Union Européenne (UE), soit dans l'un des États faisant partie de l'accord sur l'espace économique européen (EEE).

La condition de diplôme est supprimée si :

- vous êtes mère ou père de trois enfants ou plus,
- vous figurez sur la liste des sportifs de haut niveau publiée l'année du concours par le ministère chargé de la jeunesse et des sports

Pour bénéficier de ces dispositions, vous devez joindre les pièces justificatives correspondantes au plus tard à la date limite des inscriptions.

RUBRIQUE D – CONDITIONS D'AGE

Les conditions d'âge pour l'accès aux concours de la fonction publique ont été supprimées conformément à l'ordonnance 2005-901 du 2 août 2005.

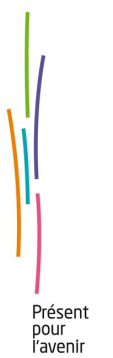
RUBRIQUE E – AVERTISSEMENT

Le nombre de pièces justificatives exigées à ce stade de l'inscription est réduit.

Les candidats sont informés qu'en plus des conditions spécifiques d'accès au corps des agents d'exploitation des travaux publics de l'État mentionnées précédemment, ils doivent satisfaire aux conditions exigées pour avoir la qualité de fonctionnaire (*article 5 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983*) :

- avoir la nationalité française,
- jouir de ses droits civiques,
- avoir un casier judiciaire sans mention incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en situation régulière au regard du Code du Service National,
- présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction

L'ensemble de ces conditions sera vérifié au plus tard au moment de la nomination. Nul ne pourra être nommé si ces conditions ne sont pas remplies.



Présent
pour
l'avenir

RUBRIQUE F - ENGAGEMENT

Vous devez **obligatoirement** dater et signer votre dossier d'inscription pour qu'il soit valable: par votre signature, vous certifiez l'exactitude de tous les renseignements consignés dans le dossier que vous aurez complété.

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifiés, qu'il encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie et tentative d'escroquerie.

Conséquence d'une fraude ou d'une falsification :

Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'usager que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondée sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, elle peut annuler le bénéfice de l'avantage accordé. Il est rappelé que les décisions administratives obtenues par fraudes ne sont pas créatrices de droit.

RUBRIQUE G - RECAPITULATIF

A l'aide de la liste et des cases à cocher de cette rubrique, assurez-vous de n'avoir oublié aucun des éléments qui constitue votre dossier d'inscription (reportez-vous aux rubriques A, B, C ou D du dossier d'inscription et de la présente notice pour contrôle avant mise sous enveloppe).

CONVOCATION

Chaque candidat sera informé de la suite réservée à sa demande et recevra, s'il remplit les conditions, une convocation pour participer aux épreuves écrites. **Si le candidat n'a pas reçu sa convocation au plus tard une semaine avant les épreuves, il devra prendre contact avec la Direction interdépartementale des Routes, Secrétariat Général – Pôle Ressources Humaines – Formation et Recrutement, au 04.73.29.78.96 ou au 04.73.29.78.97.** Toutefois, le défaut de convocation n'engage en aucune façon la responsabilité de l'administration.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Les dossiers qui seront envoyés après le 18 juillet 2014 date de clôture des inscriptions (cachet de la poste faisant foi), ne seront pas acceptés.

Avant de mettre votre dossier sous enveloppe, vérifiez :

- **qu'il est daté, signé,**
- **que toutes les rubriques sont remplies et que les pièces justificatives demandées sont jointes**

